

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			fév-07	fév-06	jan-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	53,06 - 55,56	34,02 - 34,80	43,36 - 44,54
	1.04	Emballages commerciaux	61,57 - 62,22	40,83 - 41,72	51,02 - 52,03
	1.05	Ondulés récupérés	70,21 - 71,94	50,86 - 51,38	60,21 - 61,60
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	90,49 - 97,69	65,17 - 72,15	79,87 - 83,93
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	90,02 - 92,64	63,86 - 64,96	76,94 - 78,88
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	67,35 - 76,12	49,09 - 55,44	60,37 - 63,37
	2.02	Journaux invendus	101,80 - 105,63	80,98 - 89,90	83,31 - 91,30
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	94,29 ^r - 127,23	83,32 - 101,70	91,37 - 117,70
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	151,40 - 160,98	137,83 - 145,01	140,28 - 148,52
	3.10	Imprimés sans bois	117,29 - 122,52	95,05 - 98,26	105,96 - 110,82
	3.17	Rognures blanches	252,13 - 257,30	241,88 - 252,82	248,90 - 251,59

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

r : rectifié

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat